



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Aide exceptionnelle « Sécurité Sociale » aux étudiants de Saint-Pierre-Miquelon

Conformément aux engagements du Premier ministre et dans l'attente de la mise en application de la convention permettant l'exonération des frais de sécurité sociale pour les étudiants Saint-Pierrais et Miquelonnais, l'État apportera une aide exceptionnelle à la prise en charge de celles et ceux qui auront justifié :

- de frais d'inscription au régime québécois de la sécurité sociale,
- du statut d'étudiant pendant l'année scolaire 2016-2017,
- d'un RIB.

Un accueil est ouvert en préfecture destiné aux étudiants qui souhaitent bénéficier de cette aide, à compter du mardi 3 janvier 2017.

Pour tout renseignement, veuillez envoyer un message à la plateforme d'accueil.

Toutes les procédures pourront être dématérialisées : etudiants-quebec@spm.gouv.fr